

Québec, le 30 avril 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 avril dernier, la députée de Marie-Victorin, M^{me} Catherine Fournier, a inscrit au feuilletton une question relative à un possible élargissement des situations jugées comme prioritaires prévues par le *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*, afin de prendre davantage en considération la vulnérabilité de toutes les personnes vivant une situation de violence mettant à risque leur sécurité et intégrité physique.

Je tiens à réitérer que notre gouvernement condamne tout geste de violence et invite les victimes à dénoncer leur situation auprès des autorités compétentes.

Ainsi, en ce qui concerne le cas soulevé, rappelons que la Ligne Aide Abus Aînés est mise à la disposition des aînés, victimes de violence, et à leurs proches, de même que le service de consultation téléphonique de la ligne Info-Social 811.

Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux sont également à mettre en œuvre les mesures énoncées au Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés 2017-2022.

En terminant, soyez assuré que la Société d'habitation du Québec s'assurera que la proposition de la députée de Marie-Victorin puisse être analysée lors d'une prochaine révision du *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST